

# MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

## Communications

27 juin 2025

---

### SOUTIEN AU VILLAGE SINISTRE DE BLATTEN

Le conseiller national Manfred Bühler a invité les communes du Jura bernois à faire un geste de solidarité en faveur du village de Blatten, durement touché par une catastrophe naturelle, il y a quelques semaines. L'initiative propose un soutien symbolique et concret : le versement d'un franc par habitant. Cette action est encadrée et coordonnée au niveau régional par l'Association des communes Jura bernois.Bienne (Jb.B). Dans cet esprit de solidarité, le Conseil municipal de La Neuveville a décidé de participer à cette démarche en versant un franc par habitant de notre commune. Le montant correspondant sera prélevé sur la ligne budgétaire « Catastrophes naturelles » inscrite au budget annuel. Ce soutien s'inscrit dans une volonté commune d'exprimer notre proximité avec les habitants de Blatten dans cette période difficile.

LE CONSEIL MUNICIPAL

### DEFIBRILLATEURS A LA NEUVEVILLE

La Commune de La Neuveville dispose de 9 défibrillateurs sur son territoire. Ils se trouvent :

- Place de la Liberté, installé sur un support, **devant le bâtiment de la Mairie, côté nord** ;
- Place de la Gare 3, installé sur un support, **devant l'entrée du Centre des Epancheurs** ;
- Chemin de la Plage 10, **contre la station de pompage sur la façade sud, côté est**. En face du mur du Restaurant de la Plage ;
- Chemin de St-Joux 22, **à l'intérieur du bâtiment du Restaurant O'Le**, sur le mur droit à l'entrée.
- Chemin du Signolet 8, sur la face gauche du mur, **à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique de l'école primaire et enfantine**.
- Chemin des Prés-Guétins 17, sur la face gauche du mur, **à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique du Collège du district**.
- Route du Vignoble 21, **placé à l'extérieur du bâtiment du service de l'équipement, sur la face sud, face à la Cave de Berne**.
- Rue des Mornets 25, **placé sur le mur nord de la station de couplage**.
- Schafisweg 39 à Chavannes, **placé contre le mur, à côté de la station transformatrice de Chavannes**.



Ces appareils sont à utiliser en cas d'arrêt cardio-respiratoire uniquement. Après avoir décroché l'appareil de son boîtier, appuyez sur « Push to Call », un/une opérateur/trice du 144 indique les directives à suivre, étape par étape. Les défibrillateurs sont directement reliés à un centre d'appels d'urgences 24/24 et 7j/7. Des panneaux en français, en allemand et en anglais avec les instructions d'utilisation sont placés à côté de chaque appareil.

**A NOTER !** Pour prévenir les utilisations abusives, chaque défibrillateur est placé dans un boîtier antivol mis sous alarme.

## **HORAIRE SPECIAL DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET PAUSE DU CONSEIL MUNICIPAL EN PERIODE ESTIVALE**

---

Du lundi 7 juillet 2025 au vendredi 8 août 2025, les bureaux de l'administration communale seront ouverts au public uniquement les lundis matin, mardis matin et jeudis matin de 08h30 à 11h30. Des rendez-vous peuvent être fixés par téléphone ou par courriel durant l'horaire estival susmentionné. La reprise de l'horaire habituel se fera le lundi 11 août 2025 à 08h30. En cas d'urgence, vous pourrez appeler le service de piquet du service de l'énergie au no 032 / 752 10 99. Le Conseil municipal a tenu sa dernière séance le 23 juin 2025 et reprendra ses travaux le 11 août 2025 puis le 18 août 2025 et ensuite, au rythme d'une séance tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi en début d'année.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE